



## Arrêté du Maire n° 2019/6081

**OBJET :** Réservation de 1 place de stationnement au 212 rue Elian Planès, du lundi 27 mai au 31 juillet 2019 inclus, à l'entreprise CRESPIN, pour effectuer des travaux au droit de la propriété de M. CLATOT Gérard

### Le Maire de SAINT-PAIR-SUR-MER

**Vu** le code général des collectivités territoriales, articles L 131-2, L 131-3 et L131-4.

**Vu** le code de la route et notamment les articles R.36, R37 et R225.

**Vu** les arrêtés interministériels du 24 novembre 1967 et du 7 juin 1977 relatifs à la signalisation routière.

**Vu** la demande d'autorisation de stationner au 212 rue Elian Planès par l'entreprise CRESPIN en date du 27 mai 2019,

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu, de faciliter le bon déroulement des travaux au droit de la propriété de M. CLATOT Gérard

### ARRETE

**Article 1<sup>er</sup> :** En raison de travaux au droit de la propriété de M. CLATOT Gérard, l'entreprise CRESPIN est autorisée à stationner au 212 rue Elian Planès du Lundi 27 mai au 31 juillet 2019 inclus.  
Durant cette période, 1 place de stationnement est réservé à l'entreprise CRESPIN

**Article 2:** Pour la sécurité des piétons et la circulation de jour comme de nuit, la matérialisation et la signalisation seront mises en place par l'entreprise CRESPIN.

**Article 3 :** Les infractions aux dispositions suivantes et du code de la route seront constatées par procès-verbaux, qui seront transmis aux tribunaux compétents.

**Article 4 :** Ampliation du présent arrêté sera notifiée et transmise, pour exécution chacun en ce qui le concerne, à :

- . M. le Commandant du Commissariat de GRANVILLE.
- . M. le Chef de Service de la Police Municipale de SAINT-PAIR-SUR-MER.
- . M. le Chef de corps du centre de secours de GRANVILLE.
- . M. le Responsable des services techniques municipaux
- . L'entreprise CRESPIN

Fait à SAINT-PAIR-SUR-MER,  
Le lundi 27 mai 2019

Le Maire

Guy LECROISEY

